RAPPORT

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Golfe de Saint-Tropez
Territoire d'exception

2024

Bilan des politiques publiques et des programmes sur le territoire

Sommaire

Avant-propos **4**

Introduction **5**

Présentation de Golfe de Saint-Tropez **6**

Le territoire 6

L'établissement public de coopération intercommunal 6

Les compétences 7

1 Lutte contre le changement climatique **9**

1.1 Actions d'atténuation du changement climatique 9

1.2 Actions d'adaptation aux effets du changement climatique et aux aléas climatiques pour un territoire plus résilient 15

2 Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles **18**

2.1 Préservation de la biodiversité 18

2.2 Mise en valeur et préservation des espaces naturels 19

2.3 Gestion de la ressource en eau 19

3 Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations **21**

3.1 Rendre le territoire accessible 21

3.2 Démarches d'inclusion 22

3.3 Accompagner les nouvelles générations 23

4 Épanouissement de tous les êtres humains **25**

4.1 Favoriser le bien-être 25

4.2 La communauté de communes en tant qu'employeur 29

5 Transition vers une économie circulaire **31**

5.1 Pré-collecte, collecte et traitement 31

5.2 Réduire les quantités et réorienter les flux vers la circularité 32

Table des illustrations **35**

Avant-propos

Ce rapport de développement durable est un document qui témoigne de nos efforts et de nos actions pour bâtir un avenir plus respectueux de notre environnement et plus solidaire.

La transition écologique est un défi majeur de notre époque, et il nous appartient, en tant que collectivité, de mettre en œuvre des initiatives locales concrètes pour être à la hauteur des enjeux. Désormais, la dimension environnementale est une compétence essentielle de notre territoire intégrée dans toutes nos actions quels que soient les domaines.

À travers ce rapport, nous nous engageons à lutter fermement contre le changement climatique, à préserver la biodiversité et les ressources naturelles, à renforcer la cohésion sociale et à promouvoir une économie circulaire et durable.

Notre territoire regorge de richesses naturelles et dispose d'un patrimoine exceptionnel que tous les acteurs locaux, élus, agents de la collectivité, partenaires économiques, et citoyens doivent, au travers de leur mobilisation et leur soutien dans cette démarche collective, préserver pour les générations futures.

Chaque action que nous mettons en place et que nous nous efforçons de mener à bien vise à garantir pour nos enfants et petits-enfants, un avenir dans un environnement sain et équilibré, tout en leur octroyant un cadre de vie harmonieux et pérenne. Bien que le Golfe de Saint-Tropez s'offre à nous comme un écrin naturel préservé, il n'est pas à l'abri, loin s'en faut, des risques d'incendie de forêt, d'inondations, de submersions ou de pollutions.

Aussi, il nous incombe dès à présent de construire pour les générations à venir un territoire où la solidarité, le respect de la nature, et la durabilité sont au cœur de nos préoccupations.

Autant de défis que de volontés et de mesures mises en œuvre par notre territoire pour que le Golfe de Saint-Tropez, dont l'économie repose largement sur le tourisme, demeure une des premières destinations touristiques mondiales sans pour autant que sa population, ses sites et son environnement en pâtissent.

Vincent MORISSE

Président de la Communauté de Communes
Maire de Sainte-Maxime
Conseiller régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Introduction

Le présent rapport de développement durable a été élaboré conformément aux exigences légales imposées par le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011, relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales. Il impose à chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de dresser un bilan annuel de ses actions en faveur du développement durable, en lien avec la gestion de son patrimoine, de son fonctionnement et de ses politiques publiques. Ce rapport est également rédigé en respectant les principes fondamentaux énoncés dans l'article L. 110-1 du Code de l'Environnement, qui stipule que « toute personne a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. »

Ce rapport s'articule autour des cinq finalités du développement durable telles qu'elles sont énoncées dans le Code de l'Environnement :

1 – Lutte contre le changement climatique : Il est impératif de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de développer des politiques d'adaptation aux effets du changement climatique, notamment par la gestion des risques d'inondation et la transition énergétique de nos infrastructures.

2 – Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources : Ce rapport présente les actions menées pour protéger la biodiversité terrestre et aquatique, la gestion des espaces naturels (forêts, littoraux, cours d'eau) et l'utilisation durable des ressources en eau potable.

3 – Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations : L'aménagement de notre territoire vise à favoriser l'inclusion, la mobilité douce et à garantir un accès équitable aux services publics, tout en prenant en compte les besoins des générations actuelles et futures.

4 – Épanouissement de tous les êtres humains : Nous mettons en avant les initiatives culturelles, sportives et éducatives qui renforcent le bien-être des habitants et sensibilisent à la préservation d'un environnement exceptionnel.

5 – Transition vers une économie circulaire : La gestion des déchets, le recyclage et la promotion d'une agriculture locale et durable sont des éléments essentiels de notre stratégie de transition vers une économie circulaire, en collaboration avec les acteurs économiques locaux.

À travers ce document, Golfe de Saint-Tropez réaffirme son engagement à faire du développement durable une priorité dans ses actions, en répondant aux défis environnementaux, sociaux et économiques, tout en garantissant un avenir viable pour l'ensemble des habitants du territoire.

Présentation de Golfe de Saint-Tropez

Le territoire

La communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez regroupe 12 communes et s'étend sur une superficie de 430 km², représentant 7% du département du Var. Elle compte une population permanente de 58 500 habitants, soit 5,6% de la population varoise, mais ce chiffre grimpe à environ 140 000 personnes en moyenne avec l'afflux de résidents saisonniers.

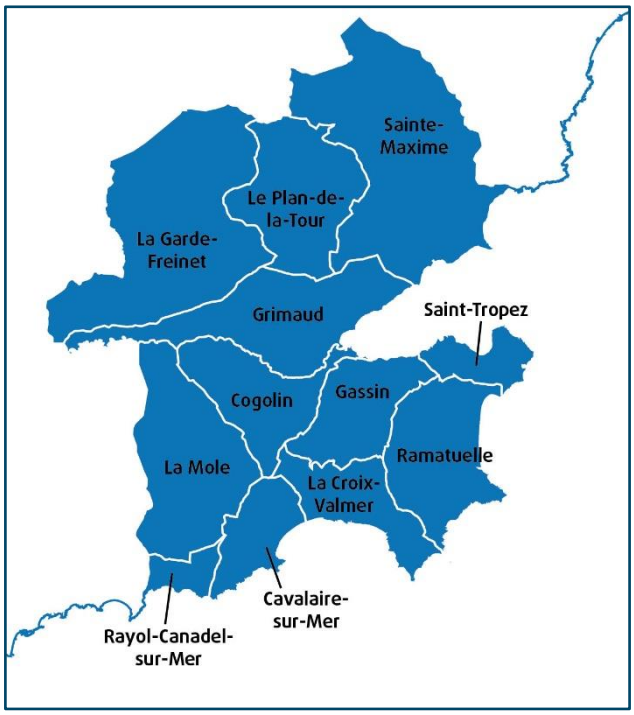

Le territoire inclut 268 km² de forêts, soit 30% du Massif des Maures, avec 350 km de pistes DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies) entretenues. Du fait de ses 103 km de côtes, la communauté dispose d'une importante infrastructure portuaire, avec 7 000 anneaux et 44 plages.

En matière de gestion des ressources naturelles, 80 km de cours d'eau sont gérés sur le territoire. Côté tourisme, c'est une destination majeure avec 1,6 million de visiteurs par an, représentant 18% de la fréquentation touristique du Var, et 12,9 millions de nuitées, soit 20 % des nuitées du département.

Sur le plan économique, le territoire accueille 5 500 entreprises, soit 12 % des entreprises varoises, renforçant son rôle clé dans la dynamique économique de la région.

L'établissement public de coopération intercommunal

En 2023, la communauté de communes fonctionne avec 212 agents répartis dans des pôles et directions dont l'action est pilotée par un Directeur Général des Services, et dont les services sont organisés de la manière suivante :

- **Cabinet de la Présidence - Direction de la communication.**
- **Conservatoire de musique et de danse.**
- **Direction générale adjointe des ressources :**
  - Direction des Finances ;
  - Direction des Affaires Juridiques ;
  - Direction des Ressources Humaines ;
  - Direction des Systèmes d'Information.
- **Direction générale adjointe Aménagement-Projets :**
  - Pôle Technique ;
  - Pôle Environnement ;
  - Pôle Eau et assainissement :
  - Pôle Développement économique et tourisme ;
  - Direction de l'aménagement du territoire ;
  - Direction Mobilité, Énergie, Agriculture.

Les compétences

Les compétences de l'EPCI sont définies par l'arrêté préfectoral n° 423/2023-BCLI du 25 octobre 2023 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Les compétences obligatoires
Aménagement de l'espace communautaire : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
Développement économique : • Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; • Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; • Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; • Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Les compétences supplémentaires
Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : • Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ; • Protection et entretien de la forêt contre les incendies ; • Actions en faveur de la protection et de la mise en valeur des espaces maritimes.
Politique du logement et du cadre de vie : Élaboration et suivi du Programme Local de l'Habitat (observatoire et stratégie) ;
Eau potable ;
Aménagement numérique du territoire : Établissement et exploitation de réseaux et services locaux de communication électronique (article L.1425-1 et 2 du CGCT) ;

Administration d'un système d'information géographique communautaire :
• Intégration, création, gestion et diffusion d'un référentiel de données communautaires ;
  ○ Données liées aux compétences de la Communauté de communes ;
  ○ Données nécessaires au maintien des applicatifs métiers (cadastre, urbanisme) ;
• Maintien en condition opérationnelle et mutualisation des applicatifs métiers :
  ○ Cartographie,
  ○ Cadastre,
  ○ Application du droit des sols ;
• Animation, assistance, formation aux outils SIG communautaires, conseil auprès des utilisateurs ;

Soutien au maintien et développement de l'activité agricole : ingénierie, conseil auprès des communes pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole ;
Soutien au maintien et au développement de la pêche professionnelle locale, conseil auprès de la prud'homie pour la préservation et la mise en valeur de la ressource halieutique ;
Itinéraires de randonnées : création, aménagement, entretien et gestion des itinéraires de randonnées répondant aux critères suivants : • Connexion intercommunale : les chemins doivent permettre une connexion intercommunale ou se situer sur un tracé favorisant une connexion intercommunale future ; • Assise foncière : l'assise foncière des chemins doit être composée de manière significative de voies communales ou propriétés d'établissements publics. Sur le tracé empruntant des voies privées, la situation foncière future doit, soit bénéficier d'une convention d'autorisation de passage avec les propriétaires, soit être définie comme propice à la signature d'une convention ; • Intérêts remarquables : les chemins doivent fournir un potentiel paysager, patrimonial, économique remarquable et manifeste pour l'ensemble du territoire.

Formation et emploi : accompagnement de projet de diversification et de renforcement de l'offre d'enseignement et de formation sur le territoire intercommunal ;
Compétence de gestion intégrée des cours d'eau complémentaire à la compétence GEMAPI : • Élaboration et animation des dispositifs tels que le contrat de rivière ou le programme d'action de prévention des inondations ; • Surveillance des zones inondables en plaine alluviale et les opérations de sensibilisation et de communication des propriétaires riverains dans l'objectifs de conserver les fonctionnalités de ces espaces ; • Étude, travaux et mise en œuvre de démarches partenariales destinées à réduire l'érosion des sols su les bassins versants et limiter le transport solide des cours d'eau ; • Suivi de la qualité des eaux de surface et les études de caractérisation des pollutions affectant les milieux aquatiques inscrits au Contrat de Rivière de la Giscle et des fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez ; • Assistance technique aux communes pour la prévision des crues sur le territoire communautaire, la gestion des crises et la prévention des inondations ; • Conduite et mise en œuvre de démarches partenariales relatives à des opérations de réduction de la vulnérabilité face aux risques inondations ; • Études de caractérisation de l'aléa ruissellement en bassin naturel et de l'aléa submersion marine avec conjonction d'épisode de crue sur le territoire communautaire.
En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) : • Organisation des services réguliers de transport public de personnes ; • Organisation des services à la demande de transport public de personnes ; • Organisation des services de transport scolaire définis aux articles L.3111-7 à L.3111-10n dans les cas prévus au quatrième alinéa de l'article L.3111-7 et à l'article L.3111-8 ; • Organisation des services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L.1271-1 ou contribuer au développement de ces mobilités ; • Organisation des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages ; • Organisation des services de mobilité solidaire, contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite ;
Assainissement collectif et non collectif
Enseignement de la musique et de la danse ;
Études de préventions destinées à concourir à la politique de lutte contre les nuisances sonores générées par les aéronefs : réalisation d'un schéma de desserte héliportée, recherche de terrains pour accueillir les hélistations et études préalables ;
Création, aménagement, entretien et exploitation d'un réseau public de chaleur desservant le Lycée et le collège du Golfe de Saint-Tropez, le Pôle de santé du Golfe de Saint-Tropez, et les locaux de la compagnie de Gendarmerie de Gassin et des logements attenants ;
Aménagement, mise en valeur et exploitation agricole du site « La Patronne » à La Mole ;
Réalisation de prestations de services au profit d'une collectivité, d'un autre établissement de coopération intercommunale ou d'un Syndicat Mixte, dans le cadre des compétences visées aux présents statuts.

1 Lutte contre le changement climatique

1.1 Actions d'atténuation du changement climatique

1.1.1 Diminuer les consommations d'énergie

La communauté de communes a mené différentes actions visant à réduire les consommations énergétiques sur le territoire, par des conventions, des actions directes ou en fédérant des acteurs. Parmi les actions menées en 2023, on peut citer, notamment :

- Un concours d'économies d'énergies dans 8 écoles du Golfe de Saint-Tropez, ACTEE « CUBE.ÉCOLES » ;
- Des dispositifs de financement pour la rénovation énergétique des bâtiments publics de la communauté de communes et des communes, avec une convention passée avec Territoire d'énergie 83 pour le dépôt en groupement de certificats d'économies d'énergies (CEE) ;
- La prolongation du programme ACTEE « SEQUOIA 2 » afin de financer des audits énergétiques pour le patrimoine de l'EPCI et des communes ;
- La continuité du dispositif France Rénov', par convention avec la COFOR 83, afin d'accompagner, avec l'aide d'un conseiller, les administrés dans leurs projets de rénovation énergétique.

De plus, une démarche d'amélioration continue du patrimoine est menée, notamment par les services techniques. À ce titre, l'hôtel communautaire, entre autres, fait l'objet de travaux d'amélioration et de maintenance. Plusieurs déchetteries font l'objet de travaux de rénovation, avec une fin des travaux programmée en 2024. Enfin, l'année 2023 a aussi été celle de la finalisation des travaux de la plateforme de compostage de La Mole. La mise en service industrielle du site a eu lieu au cours du dernier trimestre.

Grâce à la Gestion Technique du Bâtiment (GTB), présente à l'hôtel communautaire, les consommations trop importantes des appareils électriques peuvent être maitrisées. Par exemple, il a été possible de limiter les surconsommations liées au chauffage des bureaux, durant l'hiver, soit au début et à la fin de l'année 2023. Cette démarche a été menée dans le cadre du plan de sobriété, destiné aux établissements publics de l'État, que la communauté de communes a suivi partiellement par solidarité, dans un contexte particulier de tensions internationales sur l'approvisionnement en énergie et d'indisponibilité d'une partie de la production électrique française. Les consignes de température (confort d'été et d'hiver) de nos locaux sont fixées sur des plages permettant de conjuguer confort des personnes et réduction des consommations énergétiques primaires.

Durant l'année 2023, la communauté de communes a ouvert son Espace Mesures et Services, proposé par ENEDIS. Ce service lui permet de suivre gratuitement les consommations électriques de son patrimoine, comme ses bâtiments ou encore l'éclairage public dans les zones d'activité dont elle a la gestion. La récupération de données précises est une première étape vers l'optimisation de l'usage des bâtiments et les économies d'énergie.

La communauté de communes travaille également sur la promotion d'autres types de déplacement, comme le vélo. Des actions sont menées par le service mobilité afin de promouvoir son usage par la mise en place d'une prime de 200 € pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique auprès d'un vélociste du territoire ; ou encore de manière plus stratégique avec l'élaboration d'un Schéma Directeur des Aménagements Cyclables (SDAC) qui favorisera le développement, sur le territoire, des infrastructures cyclables, des services et des usages.

En interne, l'usage du vélo est facilité par la présence d'infrastructures comme, par exemple, un local vélo à l'hôtel communautaire. De plus, le forfait mobilité durable, de 100 à 300€, permet d'inciter les agents à effectuer leurs trajets domicile-travail avec des moyens de déplacement alternatifs. Les moyens de déplacement concernés sont les suivants : Le vélo (musculaire comme à assistance), le Gyropode/Gyroroue/Owerboard, le covoiturage (passager comme conducteur) ou encore le transport collectif.

Optimisation des déplacements professionnels – La politique de télétravail a permis de réduire les émissions de Gaz à effet de serre générées par le déplacement des agents de leur domicile vers leur lieu de travail. Mis en place courant 2022, les émissions évitées ont été estimées à 5,9 tonnes de CO_2 équivalent, et 14,7 tonnes en 2023. En termes de consommation énergétique, c'est la consommation d'environ 4 000 litres de carburant qui a ainsi été évitée. En complément, les visioconférences peuvent être favorisées pour limiter les déplacements des agents aux réunions hors site. Ces chiffres continueront à être suivis en 2024.

De manière plus globale, le futur de la mobilité sur le territoire sera traité avec le Plan de Mobilité Simplifié (PDMS), en cours d'élaboration, qui définira la feuille de route à suivre en matière de mobilité pour les dix années à venir.

D'autres actions liées à la transition vers une économie circulaire ont aussi contribué à une diminution des consommations d'énergie du territoire en limitant les flux transportés. Elles sont abordées dans la partie qui leur est dédiée, à partir de la page 30.

1.1.2 Favoriser des énergies locales et/ou moins carbonées

En 2023, la communauté de communes a poursuivi ses études d'une potentielle station hydrogène à destination des usages de la mobilité du territoire, par la production d'un hydrogène fait à partir d'électricité décarbonée.

- Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été réalisé durant l'été afin de sélectionner le partenaire énergéticien avec qui GST travaillera de manière exclusive sur le projet. À l'issue de l'analyse des offres des candidats à l'AMI, menée avec le soutien d'un cabinet de conseil mandaté, la société Hynamics, filiale d'EDF, a été sélectionnée pour accompagner Golfe de Saint-Tropez pour la suite du projet ;
- Une étude sur les modalités d'approvisionnement maritimes a été rendue en octobre 2023 et a permis d'identifier des sites propices à l'installation d'une station d'avitaillement maritime ;
- Afin d'avoir accès au réseau d'acteurs et à de la documentation, la communauté de communes a adhéré à deux associations d'intérêt : CAPENERGIES, le pôle de compétitivité de la Région Sud, et France Hydrogène, l'association nationale de la filière hydrogène. Ces deux associations sont un appui pour l'hydrogène et les énergies renouvelables.

À terme, en remplaçant les hydrocarbures par un hydrogène produit de manière peu carboné, la mobilité du territoire pourrait voir ses émissions de gaz à effet de serre diminuer sensiblement.

Golfe de Saint-Tropez a engagé une réflexion autour de la structuration et du développement de la filière du nautisme. Dans ce cadre, le pôle Développement Économique a initié une enquête afin de réaliser un état des lieux du nautisme auprès des professionnels du territoire. La filière nautique, qui représente une activité historique du Golfe, a vu une forte évolution de ses pratiques, notamment avec l'accroissement du nombre d'embarcations près de nos côtes. L'impact environnemental de ces activités stimule les réflexions de décarbonation de la filière.

Pour les déplacements professionnels, une partie de plus en plus importante des véhicules de service à disposition des agents est électrique, en cohérence avec la réglementation issue de la Loi LOM. L'hôtel communautaire est équipé d'emplacements réservés pour les véhicules électriques avec des points de recharge. L'usage des véhicules électriques est privilégié sur les déplacements permis par l'autonomie de ces véhicules.

Dans le cadre des marchés qui lient GST a ses prestataires de transport, le choix a été fait d'imposer, a minima, l'utilisation de véhicules conformes à la norme Euro 6, qui représente l'une des réglementations les plus strictes en matière de réduction des émissions polluantes. Les véhicules Euro 6 se distinguent par une diminution significative des émissions de particules fines et d'oxydes d'azote (NOx), qui sont des principaux contributeurs à la pollution atmosphérique et aux problèmes de santé publique. Cette norme contribue également à une amélioration notable de la qualité de l'air dans les zones urbaines.

En complément de cette exigence, nos prestataires utilisent des carburants innovants et à faible impact environnemental. Certains véhicules roulent au carburant PUR-XTL, réduisant les émissions de NOx par 4, d'autres utilisent du HVO (Hydrotreated Vegetable Oil), permettant une réduction des NOx par 10, tandis que d'autres encore fonctionnent au GTL (Gas-to-Liquid), divisant les émissions de NOx par 30. Ces carburants, combinés aux technologies Euro 6, rendent la flotte du réseau plus propre et durable, tout en participant activement à la réduction de notre empreinte écologique.

D'autres projets en cours de développement, comme la ferme intercommunale « la Patronne », misent sur l'utilisation d'une énergie locale, telles que le recours à la géothermie ou encore la mise en place de panneaux photovoltaïques. En 2023, plusieurs projets d'équipement photovoltaïque sur des bâtiments de l'intercommunalité étaient en cours, comme l'Écopôle de la Mole ou encore l'usine de traitement des eaux usées de Cogolin.

1.1.3 Indicateurs territoriaux sur l'énergie – PCAET

Les indicateurs territoriaux sur l'énergie, dans le cadre d'un PCAET, permettent de mesurer et suivre l'évolution de la consommation et de la production d'énergie sur le territoire. Ils aident à évaluer l'efficacité des actions d'atténuation du changement climatique mises en place ; mais aussi à ajuster, le cas échéant, les stratégies pour atteindre les objectifs définis.

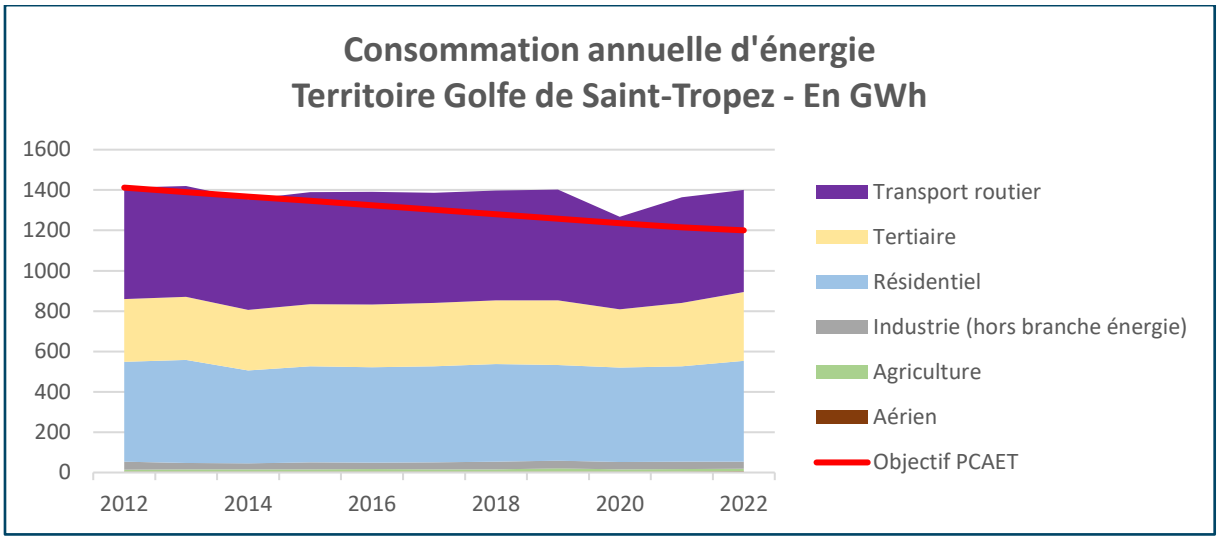

Figure 1 : Consommation d'énergie sur le territoire.
Source des données : AtmoSud, Base CIGALE, octobre 2024. Format des données : PCAET. Illustration : GST, 2024.Les objectifs définis par le PCAET se basent par rapport à l'année de référence 2012. Ces objectifs sont de -14% en 2021 et -16% en 2023.

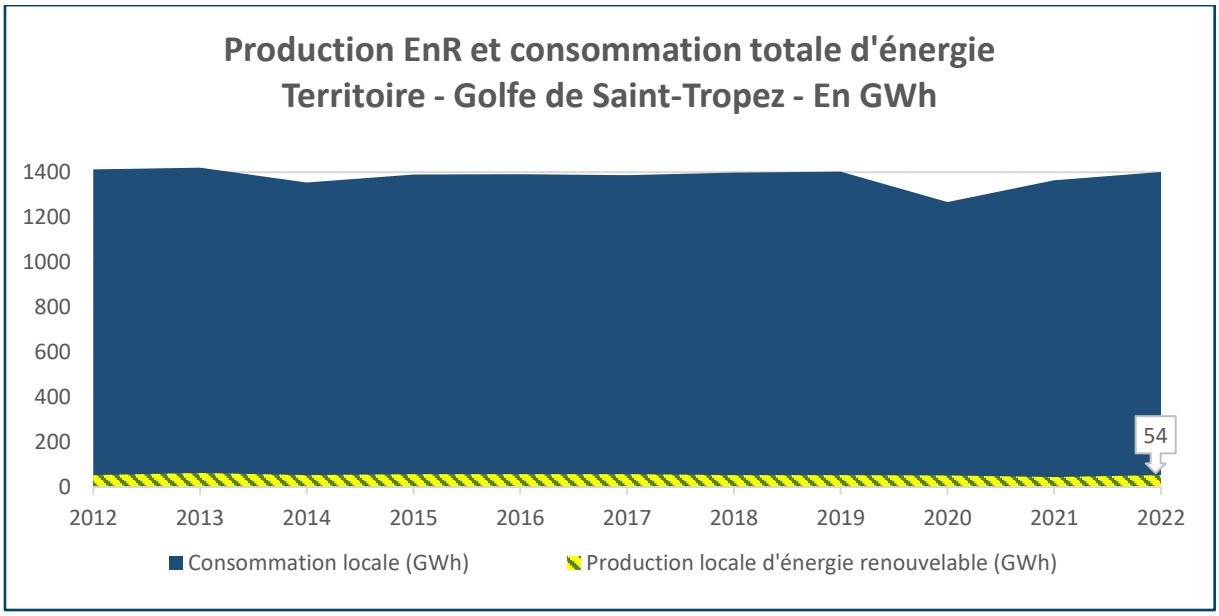

Figure 2 : Production d'énergie renouvelable par rapport à la consommation du territoire.
Source des données : AtmoSud, Base CIGALE, octobre 2024. Format des données : PCAET. Illustration : GST, 2024.

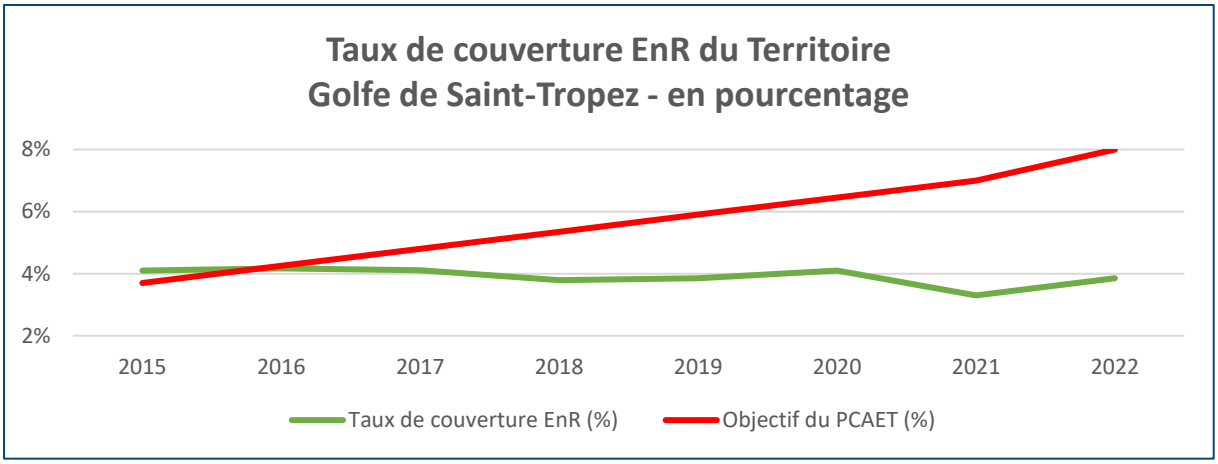

Figure 3 : Taux de couverture EnR du territoire, soit la proportion d'énergie renouvelable produite localement par rapport à la consommation locale d'énergie.
Source des données : AtmoSud, Base CIGALE, octobre 2024. Format des données : PCAET. Illustration : GST, 2024.

1.1.4 Préserver les écosystèmes afin de maintenir leur capacité à séquestrer le carbone

Dans le cadre de l'Axe n°1, objectif n°2 du Plan Climat Air Énergie Territorial adopté par délibération du Conseil communautaire en février 2020, l'EPCI a pour objectif, entre autres, de « valoriser la séquestration carbone forestière ».

Pour ce faire, diverses actions ont été menées sur la forêt en 2023, contribuant à la préservation de cet espace, et à empêcher que celui-ci ne relâche des quantités importantes de CO_2 lors des incendies. Les activités pastorales et de transhumance contribuent aussi à la séquestration du carbone dans le sol. Chaque année, chèvres, moutons, ânes et bovins pâturent dans le Golfe, en prairies ou en forêt dans le cadre du débroussaillement pour la lutte contre les incendies.

La protection du milieu marin est également menée, avec les actions des espaces maritimes détaillées plus en aval de ce document. Celles-ci ont pour effet de préserver, notamment, la posidonie. Ces prairies sous-marines agissent à la fois comme des puits de carbone efficaces, mais aussi comme des protections naturelles du littoral contre l'érosion par leur accumulation sur les plages.

La révision n°2 du SCoT, gérée par le service aménagement, intègre 4 grands chantiers, dont celui consistant à intégrer la sobriété foncière et le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) dans le document-cadre. Cela devrait permettre, à terme, de protéger davantage les espaces forestiers et agricoles du territoire, et leur fonction de séquestration du carbone.

Ces éléments, transversaux, seront également développés dans d'autres parties, comme « Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles », plus en aval dans le document.

1.1.5 Indicateur territorial sur le climat – PCAET

L'indicateur territoriale des émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre d'un PCAET, permet de mesurer et suivre l'évolution des émissions liées aux activités locales. Cet outil aide à évaluer l'efficacité des actions d'atténuation du changement climatique mises en place ; mais aussi à ajuster, le cas échéant, les stratégies pour atteindre les objectifs définis.

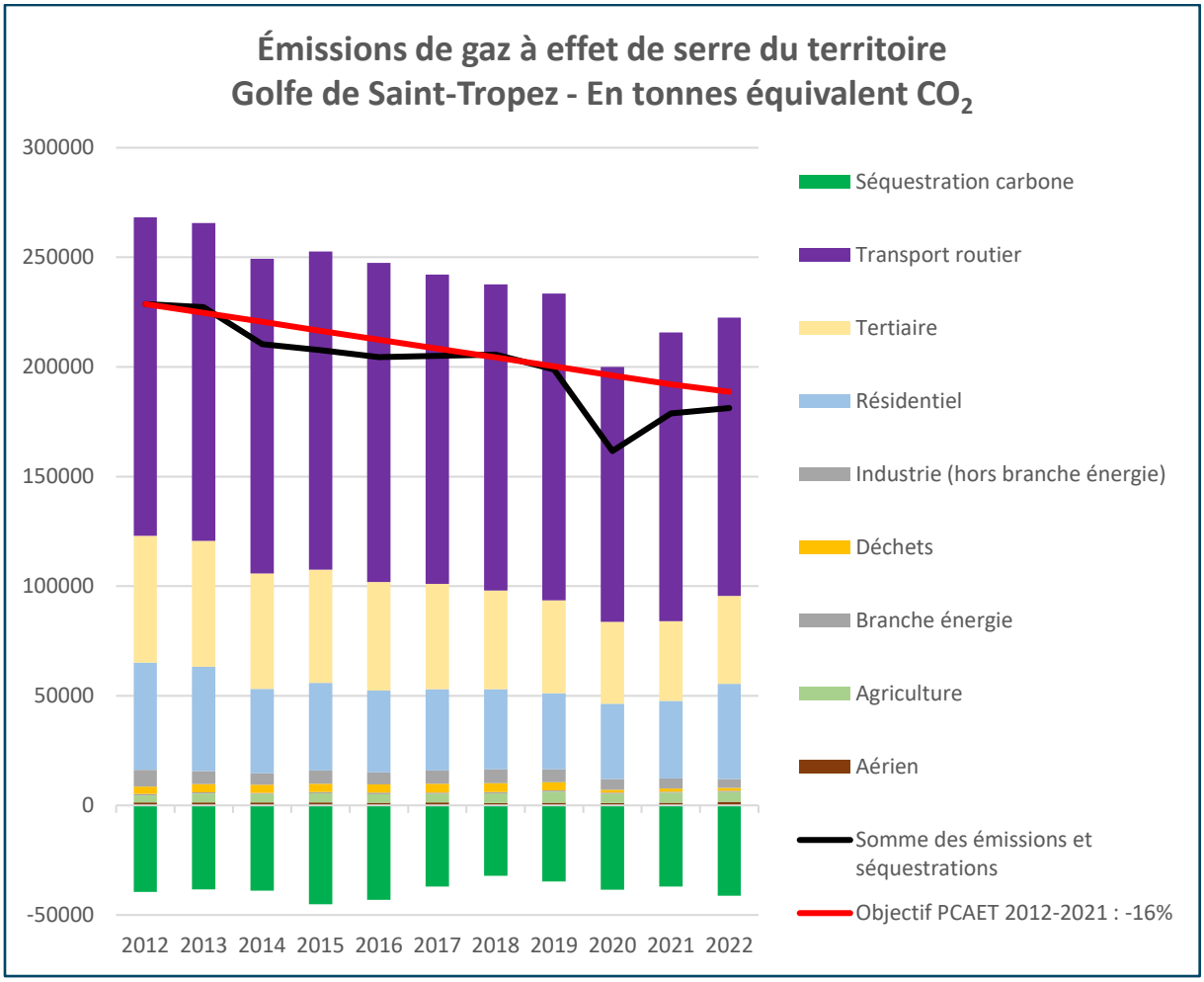

Figure 4 : Émissions de gaz à effet de serre du territoire en tonnes équivalent CO_2.
Source des données : AtmoSud, Base CIGALE, octobre 2024. Format des données : PCAET. Illustration : GST, 2024.Les objectifs définis par le PCAET se basent par rapport à l'année de référence 2012. Ces objectifs sont de -8% en 2021 et -10% en 2023.

1.1.6 Indicateur de l'EPCI sur le climat – BEGES

Le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) Patrimoine et Compétences est une démarche réglementaire obligatoire pour tout EPCI de plus de 50 000 habitants. Il quantifie les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à ses activités. Il couvre les émissions directes du patrimoine bâti (bâtiments, infrastructures) et des compétences (services publics, gestion des déchets, transports…), y compris celles gérées par des délégataires comme l'eau potable ou encore la collecte des déchets. Ce bilan permet d'identifier les principales sources d'émissions et de mettre en place une stratégie de réduction. Mis à jour tous les 3 ans, il est un outil de suivi des émissions afin d'orienter les stratégies de l'établissement dans l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050.

Contrairement au format Territorial des indicateurs du PCAET, le BEGES de Golfe de Saint-Tropez prend en compte l'impact carbone d'activités menées en dehors du territoire, comme les émissions de GeS induites par la valorisation énergétique des déchets du territoire à l'incinérateur de Toulon ou encore le déplacement des agents au-delà des limites administratives de l'EPCI.

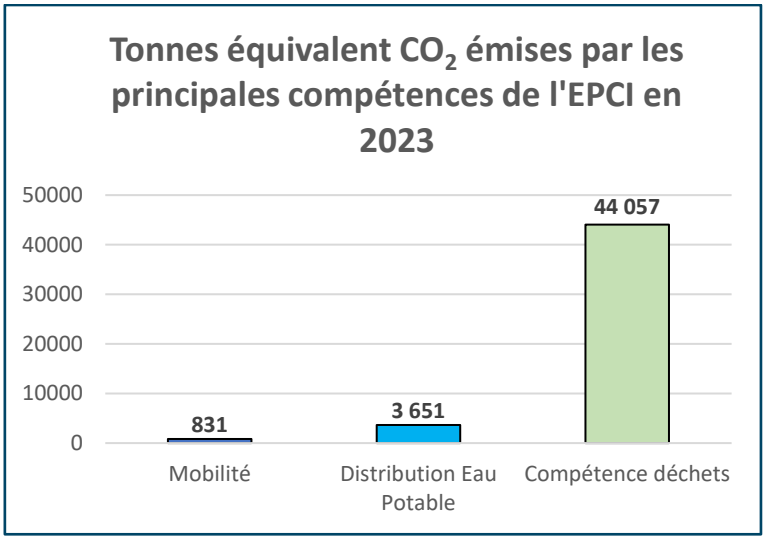

Figure 5 : Émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des compétences de l'EPCI.
Source des données : Données internes, 2024. Format des données : patrimoine et compétences. Illustration : GST, 2024.

Près de 49 350 tonnes de CO_2 équivalent ont été émises en 2023 dans le cadre du fonctionnement de l'EPCI (patrimoine et compétences). La majorité de ces émissions sont imputées aux compétences, où la collecte et gestion des déchets représente environ 90% du total.

Ce premier BEGES de Golfe de Saint-Tropez pourra servir d'année de référence pour se fixer des objectifs de réduction des émissions, ou afin d'établir des comparaisons.

1.2 Actions d'adaptation aux effets du changement climatique et aux aléas climatiques pour un territoire plus résilient

1.2.1 Prévenir les feux de forêt

Le risque incendie dans le Var s'aggrave avec le réchauffement climatique, entraînant des sécheresses plus fréquentes et intenses. Ces conditions favorisent la propagation rapide des feux de forêt, menaçant les écosystèmes locaux et les zones habitées.

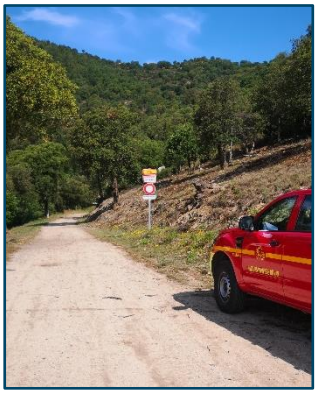

Afin de préserver le massif, le service forêt intervient à différents titres dans le cadre de la lutte contre les incendies. Le Plan intercommunal de débroussaillement et d'aménagement forestier (PIDAF) est un outil permettant de valoriser et de protéger la forêt. À ce titre, des entretiens d'ouvrages de lutte contre les incendies sont menés : pistes, points d'eau, aires de retournement et de croisement, signalétiques, barrières etc. Ces actions facilitent l'intervention des pompiers en cas d'incendie afin de limiter le plus possible les dégâts.

D'autres stratégies sont menées pour lutter contre les incendies, et notamment dans le cadre de la protection des populations face à ce risque. La communauté de communes peut, en effet, engager des fonds afin de mener des actions de débroussaillement sur des parcelles privées en bordure de forêt, jugées vulnérables aux incendies. Ces interventions peuvent être opérées sur ces interfaces stratégiques lorsqu'elles font l'objet d'une déclaration d'intérêt général.

L'entretien de la forêt contre le risque incendie est également mené avec le Plan d'orientation Pastorale Intercommunal (POPI). La présence des troupeaux en forêt participe aux actions de débroussaillement dans les massifs.

D'autres démarches stratégiques menées dans le cadre de la prévention du risque incendie permettent de travailler sur l'identification des zones sensibles à la propagation du feu, notamment via une étude sur les couloirs de feu et la création de coupures agricoles, en lien avec les actions du service agriculture.

1.2.2 Érosion et submersion marine

Le service GEMAPI Maritime réalise une surveillance de l'évolution du trait de côte. En 2023, la plage de la Garonnette (Sainte-Maxime) a été équipée de caméras afin d'assurer un suivi heure par heure. De plus, des opérations de lutte contre l'érosion ont été menées au cours de l'année sur différentes communes, comme des travaux de réparation, de réhabilitation, d'enrochement, de levé bathymétrique ou encore de réfection de mur de soutènement. La mise en place d'atténuateurs de houle et leur entretien permettent de contenir le recul du trait de côte, qui est un sujet majeur avec les projections de montée des eaux des prochaines décennies.

Dans le cadre de sa révision n°2, le SCOT sera renforcé avec quatre grands chantiers, dont l'adaptation au changement climatique. À ce titre, le service aménagement et le service GEMAPI Maritime ont lancé des études avec le CEREMA sur la formalisation d'un marché pour la réalisation de cartes sur le recul stratégique du trait de côte à l'échelle communale.

1.2.3 Prévention des inondations

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) a fait l'objet, en 2023, d'un bilan à mi-parcours faisant état des avancements techniques et des engagements financiers. Dans le cadre de ses missions, le service cours d'eau mène diverses actions structurantes, de terrain avec l'améliorer les conditions d'écoulement de l'eau.

Des ateliers avec les urbanistes des communes ont également été menés, afin d'intégrer le risque inondation dans les plans locaux d'urbanisme.

1.2.4 S'organiser pour faire face aux risques naturels

Le plan intercommunal de sauvegarde (PICS) présente des enjeux de coordination des moyens de protection des populations face aux risques majeurs, notamment climatiques, en adaptant les infrastructures et en coordonnant les moyens humains et les actions locales. Dans un contexte d'intensification des phénomènes extrêmes liés au changement climatique, le PICS présente donc un intérêt particulier, en plus de sa fonction habituelle de protection de la population. En 2023 a été réalisé un diagnostic concerté des risques et de l'organisation de gestion de crise du territoire, qui a

été rendu en août. Pour le constituer, différentes actions ont été menées, comme des entretiens individuels auprès des services, des communes et des partenaires. Deux exercices de crise ont également été menés.

1.2.5 Pérenniser l'activité agricole

Dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial, GST dispose d'un projet d'actions lié à la transition du système ago-alimentaire local, visant notamment à développer :

- Des pratiques agroécologiques, visant une réduction des besoins hydriques de l'agriculture locale : variétés, itinéraires techniques…
- Une agriculture résiliente et outil de prévention des risques – inondation / érosion ruissellement / incendie de forêt.

1.2.6 Faire face à l'inconfort thermique

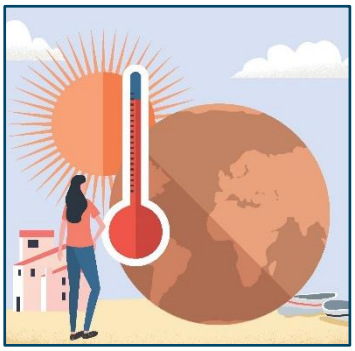

Avec le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE), la communauté de communes et son partenaire, l'association des communes forestières du Var (COFOR83) mettent à disposition un espace de conseil pour la rénovation énergétique des habitations. L'isolation des logements permettent de protéger la population du climat en hiver, mais également en été. Une isolation efficace permet de limiter l'inconfort thermique d'été, mais aussi d'éviter le risque de maladaptation qui consiste à compenser la surchauffe thermique d'un bâtiment par l'installation de climatiseurs, entraînant une surconsommation d'électricité.

Ces démarches répondent à l'adaptation aux changement climatique, mais répondent aussi à l'enjeu de protection des populations du Golfe.

Bien que ces sujets soient liés à des aléas climatiques, ils comportent également des dimensions de solidarité et d'épanouissement de ses habitants et sont également abordées dans les parties 3 et 4 du présent rapport.

2 Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles

2.1 Préservation de la biodiversité

2.1.1 Protection de la biodiversité marine

Le service espaces maritimes a mené plusieurs actions en faveur de la biodiversité, avec un suivi de la faune, et notamment d'espèces protégées faisant l'objet d'un moratoire, comme les mérous et les corbs. En complément, le service a mené au cours de l'année une étude bioacoustique permettant de mesurer l'impact des bruits anthropiques sur la biodiversité marine, dont les premiers résultats indiquent une incidence sur l'activité de certaines espèces.

De plus, des actions de sensibilisation de l'aire marine protégée ont été menées. Il existe, également une charte de bon usage des sites de plongée, qui permet de limiter l'impact sur l'herbier marin avec des indications sur l'ancrage et le mouillage, ou encore des indications sur les pratiques de plongée à privilégier afin de ne pas déranger la biodiversité.

Enfin, les espaces maritimes mènent des actions dans le cadre de la convention « éducation nationale », afin de sensibiliser – et donc, protéger ces milieux. Ces actions sont détaillées plus en aval dans ce rapport, dans la partie « Sensibiliser les plus jeunes à l'environnement ».

2.1.2 Lutte contre les espèces invasives

Différentes opérations pour lutter contre les espèces invasives ont été menées en 2023 : Renouée du Japon, la Canne de Provence, l'Ailante Glanduleux ou encore le Frelon Asiatique. Les actions sont menées en coordination entre l'EPCI, les services de gestion des espaces naturels, les associations locales ou encore les agriculteurs. Elles visent à limiter l'impact des espèces invasives sur la biodiversité

et les activités locales. Différents moyens sont mis en œuvre : arrachage manuel, cerclage, salage, bâchage, suivi des populations etc.

2.2 Mise en valeur et préservation des espaces naturels

2.2.1 Renaturation de milieux

En 2023 plusieurs renaturation de sites ont été réalisées ou sont prévues par les services. Les cours d'eau travaillent, notamment, sur la plantation de ripisylves le long des affluents. En termes de travaux, on peut citer l'aménagement du Maravéou, ou encore la plantation de près de 450 arbres à Féougoux, en bord de Mole, afin d'élargir la ripisylve sur ce secteur anciennement agricole. Des actions liées à la renaturation sont menées par d'autres services, comme la GEMAPI Maritime, qui suit des études de renaturation de la plage de Saint Pons (Grimaud).

2.2.2 Nettoyage de la nature

Mise en œuvre de l'opération régionale « nettoyons le sud », au cours de laquelle 2 tonnes de déchets ont été collectées, avec 370 personnes participant. La Direction des déchets ménagers et assimilés a également organisé une opération de ramassage des déchets à l'occasion de la journée éco-exemplaire de la communauté de communes, à laquelle les agents participent. Une dizaine d'agents y ont participé, pour une collecte de 20 kg de déchets. Ces actions s'inscrivent dans l'axe n°4 « éco-exemplarité » du document-cadre Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

2.3 Gestion de la ressource en eau

La gestion durable de l'eau a été une priorité, avec une attention particulière portée à la protection des ressources en eau potable et à l'amélioration des infrastructures d'assainissement.

2.3.1 Optimisation du réseau d'eau potable

Des investissements ont permis de moderniser les réseaux de distribution d'eau, avec une réduction des fuites et une gestion plus efficace des ressources disponibles, notamment via l'ajout de moyens de stockage avec la construction d'une cuve supplémentaire au réservoir de la Belle-Isnarde à Saint-Tropez, ou encore l'extension de l'adduction de l'usine de potabilisation de Basse Suane, à Sainte-Maxime.

En 2023, le rendement de réseau est resté à un haut niveau de performance, aux alentours de 85%. Cependant, dans le contexte d'une année particulièrement marquée par la sécheresse, la Communauté de communes a dû satisfaire la demande locale d'eau avec une importation d'eau brute plus importante que d'habitude auprès de la Société du Canal de Provence.

2.3.2 Service public d'assainissement non collectif

Le contrôle régulier des installations d'assainissement non collectif a permis de garantir la protection des milieux aquatiques, avec des vérifications et contrôles des installations, notamment lors de la vente de propriétés ou lors de nouvelles constructions. La communauté de communes gère l'assainissement non collectif en régie sur 9 communes ; l'harmonisation du mode de gestion de l'assainissement non collectif sur l'ensemble des communes est prévue pour la première moitié de l'année 2025.

2.3.3 Traiter les eaux avec les plantes

La nouvelle plateforme de compostage accueil les eaux issues du traitement des biodéchets afin de réaliser du compostage. Ces eaux sont traitées par phytoépuration, ce qui permet de les nettoyer de manière naturelle. Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (le site de la patronne sera réhabilité pour accueillir des producteurs locaux), cette solution est également envisagée afin de traiter les eaux usées issues de l'activité agricole du site.

3 Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

3.1 Rendre le territoire accessible

3.1.1 Par la mobilité durable

Le Schéma Directeur des Aménagements Cyclables (SDAC), développé avec l'appui de l'ADEME et des usagers locaux, vise à créer un réseau continu et sécurisé de pistes cyclables à travers le territoire. Le projet prévoit la création de 35 km supplémentaires de voies cyclables d'ici 2026, en lien avec les principaux pôles économiques et scolaires du territoire.

Le Plan de Mobilité Simplifié (PDMS), en cours d'élaboration, a pour objectif d'améliorer les infrastructures de transport collectif et d'encourager les modes de déplacement doux, avec des investissements dans les arrêts de bus et l'accessibilité des transports pour les personnes en situation de handicap.

3.1.2 Par l'habitat

En 2023, le service habitat a œuvré à la mise en place de la conférence intercommunale du logement. À terme, cette démarche mènera à la réforme des attributions de logements et à travailler sur les objectifs de mixité sociale via la mise en place d'une gouvernance intercommunale.

Le service gère également la thématique d'accueil des gens du voyages. Dans ce cadre, l'EPCI bénéficie d'un terrain, mis à disposition par la commune de Cogolin, afin d'offrir un espace d'accueil saisonnier, d'avril à septembre. Afin de recevoir dans les meilleurs conditions les gens du voyage, en offrant notamment des aires d'accueil permanentes, la communauté de communes participe à l'élaboration du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, qui est en cours de finalisation.

3.1.3 Par le numérique

À l'horizon 2030, le réseau cuivre ADSL ne sera plus commercialisé. Pour anticiper cette date, la « fibre optique jusqu'au domicile » est déployée de manière massive sur le territoire, au point où plus de la moitié des communes ont déjà atteint 90% de prises déployées. Le démantèlement du réseau de cuivre a débuté sur quelques communes du Var, mais n'a pas encore commencé sur les communes du Golfe de Saint-Tropez.

Au-delà de l'aménagement du territoire, la communauté de communes réalise des « matinales numérique », mises en place par le pôle Développement économique. Elles ont pour objectif d'accompagner les entreprises du territoire dans l'ère numérique, ainsi qu'aider les chefs d'entreprise à développer leur présence numérique et optimiser ainsi la visibilité de leurs produits et services sur le web.

3.1.4 Par les opportunités professionnelles

En 2023, l'EPCI a maintenu ses activités d'accompagnement des entreprises et des particuliers en lien avec leur activité professionnelle, notamment au travers des actions du pôle Développement Économique. Il assure, entre autres, un accompagnement à la création et la reprise d'entreprises via des rendez-vous individuels, des permanences de partenaires de l'accompagnement des entreprises et divers évènements (petit-déjeuner de la transmission, forum de la création d'entreprise, soirée de la transmission).

Les porteurs de projets et dirigeants du Golfe, bénéficient également de rendez-vous thématiques visant à les accompagner dans le développement de compétences dans ses locaux lors des matinales (« Eco », « Gestion », « Numérique » …). L'objectif est de faire de la mise en réseau, de la formation et de créer du lien entre les acteurs.

La communauté de communes met en place également des événements sur le territoire, à destination des acteurs économiques : forum de l'entrepreneur, rencontres des acteurs économiques, matinée Business lors des Voiles de Saint-Tropez, salon de l'immobilier…

3.2 Démarches d'inclusion

3.2.1 La musique et la danse, rendues accessibles aux personnes en situation de handicap

Dans le cadre de la dispense de cours de musique et de danse, le Conservatoire Rostropovitch Landowski a développé des programmes adaptés aux enfants en situation de handicap, permettant à tous de bénéficier d'une éducation artistique. Cette démarche de cohésion et de solidarité répond également à l'objectif n°4 : Épanouissement de tous les êtres humains. Le Conservatoire accueille donc des enfants et adultes en situation de handicap avec un parcours personnalisé et adapté. Pour réaliser ces actions, les enseignants ont été formés pour répondre aux besoins spécifiques de chacun, permettant d'encourager le développement des compétences musicales et chorégraphiques de tous.

3.2.2 Convention Territoriale Globale (CTG)

En partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la communauté de communes a renforcé son action dans différents domaines avec le recrutement d'un agent au sein d'un service dédié durant la deuxième moitié 2023. Si la démarche est tout récente, plusieurs axes de travail sont identifiés, notamment le soutien aux familles du territoire, l'accompagnement des professionnels, la facilitation de l'accès aux droits et le soutien aux enfants et aux jeunes.

3.2.3 Protéger les plus vulnérables

La communauté de communes a encouragé les initiatives locales qui favorisent la solidarité entre les générations et le soutien aux publics les plus vulnérables.

En collaboration avec des associations locales, l'EPCI a soutenu des programmes intergénérationnels tels que des jardins partagés, où les personnes âgées transmettent leurs savoir-faire aux jeunes générations, tout en favorisant l'entraide et les échanges culturels.

En 2023, la communauté de communes a participé à une formation dispensée par l'Agence nouvelle des solidarités Actives (ANSA) sur demande de la Direction Départementale Emploi Travail Solidarité (DDETS). Dans ce cadre, une stratégie doit être mise en place au sein de l'EPCI pour prendre en compte la thématique de la précarité alimentaire. Un diagnostic sur le territoire sera lancé.

Dans le cadre de sa mission de gestion du risque inondation, le service cours d'eau a réalisé des diagnostics de réduction de vulnérabilité auprès de particuliers, avec la mise en place d'un accompagnement à l'élaboration de dossier de demande de subvention auprès de la DDTM. De plus, les élus communautaires se sont engagés en allouant une enveloppe destinée à aider les particuliers et les copropriétés à s'équiper de barrières étanches. De manière globale, un suivi météorologique est effectué avec une veille sur le risque de crues, qui est relayé auprès de la population via une application *smartphone*.

La Communauté de communes occupe une place importante dans la protection, en coordonnant les actions, notamment au travers du Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS), qui est détaillé plus en amont du document, dans la partie « S'organiser pour faire face aux risques naturels ».

3.3 Accompagner les nouvelles générations

3.3.1 Sensibiliser les plus jeunes à l'environnement

Des démarches spécifiquement adressées aux élèves ont été menées en 2023 par différents services.

Économies d'énergie – « ACTEE CUBE.ECOLES » : Ce programme, sous forme de concours, financé par la Communauté de communes et les Certificat d'économie d'énergie lancé en 2023 dans 8 écoles du territoire a pour objectif de réduire les consommations énergétiques à travers la mobilisation des élèves, du personnel enseignant et des équipes techniques communales. En parallèle, un suivi précis des consommations a été mis en place, permettant de suivre en temps réel les économies réalisées grâce aux actions mises en place.

Actions sur les aires marines protégées – Dans le cadre de la convention éducation nationale, plus de 1 300 élèves au sein de 60 classes ont pu être sensibilisés par les agents du service, soit dans le cadre de projets pédagogiques avec plusieurs interventions dont des animations de terrain, soit dans le cadre d'interventions ponctuelles. Des Aires marines éducatives ont été créés à cette occasion. Le pilotage du projet de sensibilisation des scolaires avec l'éducation nationale a été confié au service à la fin de l'année.

Actions des ambassadrices du tri – En informant et incitant les habitant à trier correctement leurs déchets (emballages, verre, papiers, encombrants, compost et autres déchets…) les ambassadrices du tri ont pour objectif d'amener à une prise de conscience sur la problématique des déchets. Pour ce faire, elles opèrent, entre autres, des animations dans les écoles du Golfe de Saint-Tropez. En 2023, plus de 1 300 enfants ont été sensibilisés. De manière plus large, les jeunes ont aussi été sensibilisés au travers des autres animations menées par la Direction des déchets ménagers et assimilés, avec l'animation de stands, d'ateliers, de conférences ou encore des visites de sites écologiques organisés lors d'événements, comme la semaine du développement durable.

3.3.2 Proposer des activités artistiques et culturelles

En tant qu'établissement public d'enseignement artistique agréé par l'État, le conservatoire Rostropovitch Landowski propose des enseignements en musique et en danse, avec notamment des actions fortes qui relèvent des parcours d'éducation artistique et culturelle avec des interventions en milieu scolaire. Les offres de formation sont multiples : musique classique, musiques actuelles amplifiées improvisées ; Danse classique, contemporain et jazz… Elles s'adressent aux enfants ainsi qu'aux adultes. Pour l'année 2023/2024, le conservatoire a accueilli 352 élèves en danse et 322 en musique.

3.3.3 Développer des offres de formation sur le territoire

Développer l'offre de formation : l'EPCI accompagne le développement de nouvelles formations innovantes afin de favoriser l'insertion rapide sur des métiers en tension et de favoriser la montée en compétence par module. C'est dans ce cadre que les élus ont soutenu la mise en place de la formation Food talent, développer par le CFA des 3 CAPS.

Ils ont également fait le choix de soutenir « la teuf de l'apprentissage », organisée par le CFA des 3 CAPS. Cet évènement annuel vise à faire découvrir aux jeunes les métiers de l'hôtellerie restauration et de rencontrer dans un cadre inhabituel et décontracté leurs futurs recruteurs et centres de formation.

Enfin, l'EPCI travaille à la structuration de la filière nautique de demain, notamment en cherchant à construire des cursus professionnalisants sur le territoire, destinés à former les nouvelles générations sur une filière historique du territoire. Cette orientation fait suite à l'état des lieux fait grâce à l'enquête sur la filière.

3.3.4 Participer au financement du transport scolaire

Depuis 2019, la Région Sud applique la règle des 3 kilomètres (distance domicile-établissement) pour définir les élèves ayants droit aux transports scolaires. Golfe de Saint-Tropez ayant souhaité maintenir les services pour les non ayants droit, il a été décidé la prise en charge des coûts correspondants aux services concernés, soit pour l'année scolaire 2022/2023. De plus, l'EPCI a décidé de prendre en charge partiellement le montant payé par les familles au titre de l'inscription de leur enfant aux transports scolaires mis en place par la Région sur leur site internet, soit la prise en charge de 45€ sur 90 pour le pass Zou plein tarif et 22,50€ sur 45 pour le Pass Zou tarif réduit.

4 Épanouissement de tous les êtres humains

4.1 Favoriser le bien-être

4.1.1 Promouvoir une alimentation saine et locale avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) permet de mettre en place des actions en faveur d'une alimentation saine et locale pour tous les habitants du territoire. En fournissant dans le futur la restauration collective, ce projet permettra de rapprocher les habitants de produits de qualité issus de la Patronne, ferme intercommunale située dans la commune de la Mole.

Le PAT permet de structurer l'ensemble des filières agricoles locales, avec un focus particulier sur les circuits courts et la transition agroécologique. Des marchés de producteurs locaux ont été organisés tout au long de l'année, et des partenariats avec les cantines scolaires vont favoriser l'introduction d'aliments bio et locaux dans les repas des élèves.

En collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Var, l'EPCI a soutenu les agriculteurs dans la transition vers des pratiques plus durables. Des formations et des aides financières ont été mises en place pour encourager la conversion au bio et la diversification des productions.

4.1.2 Activités physiques et sportives

Parmi les événements les plus marquants, le Marathon du Golfe de Saint-Tropez, organisé pour la troisième fois, permet de promouvoir et de découvrir autrement le territoire, en le traversant depuis la commune de Sainte-Maxime jusqu'à celle de Cavalaire. La couverture particulièrement importante de cet événement permet de mettre en avant la pratique du sport avec différents parcours, de 10 à 40 kilomètres.

La communauté de communes a participé à d'autres types d'événements, comme les marches solidaires contre le cancer, organisée par les 12 communes dans le cadre d'octobre rose. En 2023, les habitants des communes sont partis d'un point de rendez-vous, afin de tous converger aux marines de Cogolin.

4.1.3 Adapter des activités aux personnes en situation de handicap

Le Conservatoire intercommunal a poursuivi son engagement en faveur de l'inclusion en adaptant ses cours de musique et de danse pour les personnes en situation de handicap. Des spectacles et événements ouverts à tous ont également été organisés tout au long de l'année, mettant en avant la diversité et la créativité des participants. Pour l'année 2023/2024, la structure a accueilli 15 élèves en situation de handicap.

Dans une moindre mesure, l'EPCI relaye les dispositifs présents sur le territoire. Notamment la mise en place du dispositif d'accompagnement des enfants et adolescents de 4 à 18 ans, en situation de handicap, afin qu'ils aient accès à une pratique sportive. Ce dispositif, nommé EMOnSport, est porté par l'UGECAM.

4.1.4 Mettre en avant la richesse du patrimoine naturel local

En 2023, la communauté de communes a continué ses activités liées à la promotion touristique en valorisant le territoire au travers de différents vecteurs d'information, telles que la presse, des espaces de documentation, des réseaux sociaux, des reportages ou encore l'accueil d'influenceurs.

Bien que la fréquentation annuelle touristique soit en baisse en 2023 par rapport aux années précédentes, le Golfe – et plus largement la Région Sud – restent des destinations de choix pour les vacanciers en France. La communauté de communes travaille à diversifier l'offre de la destination en dehors de la période estivale afin d'harmoniser sa fréquentation sur l'année. Elle met notamment en avant le sport nature, autre expérience pour découvrir les aménités naturelles du golfe de Saint-Tropez.

L'offre à disposition des touristes inclus des chemins de randonnées existants, dont la promotion est effectuée avec des dépliants. De nouveaux tracés sont en cours de développement afin d'élargir l'offre sur le territoire. Enfin, la communauté de communes veille à l'entretien et la sécurité de ces chemins. À ce titre, des travaux ont été réalisés dans le but de remettre en état des portions endommagées par les intempéries.

Les parcours en pleine nature ne s'effectuent pas que sur terre. En 2023, 4 sentiers marins peuvent être pratiqués. Leur visite peut s'effectuer en autonomie ou avec un guide, de juillet à août. Avec la présence de bouées et de panneaux d'information, ils permettent de prendre connaissance et d'apprécier, sur site, les richesses sous-marines du territoire. Au-delà de ces aires aménagées, un travail considérable a été réalisé pour faire la promotion de l'Aire Marine protégée. Cette démarche a été menée avec différents services de l'EPCI (Espaces maritimes, Communication, Développement économique, Tourisme) afin de mettre en avant la richesse du territoire au travers de plusieurs vecteurs d'information, tels que des expositions sur les aires marines protégées, des aquaguides ou encore des vidéos.

En 2023, le site internet de Golfe de Saint-Tropez a continué de s'enrichir de contenus divers et variés, intégrant notamment une bibliothèque d'images sur le milieu marin. Rendre accessible ces informations au grand public permet de diffuser et rendre plus efficace la communication en faveur

de l'environnement, notamment pour le cas présent la « Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles ».

De manière globale, des actions de communication ont mis en avant l'implication des services au profit d'un territoire engagé pour le développement durable, avec la diffusion d'informations sur des thématiques très variées : collecte des bio-déchets, travaux de lutte contre l'érosion du littoral, aire marine protégée, actions de développement économique ou encore développement des activités du Préserver la santé des habitants.

4.1.5 Surveillance de la qualité des eaux de baignade

Les analyses, dont la fréquence varie en fonction des plages, sont réalisées entre le 01 juin et le 30 septembre de chaque année sur 43 plages. Cette surveillance, active 7j/7, permet d'informer les baigneurs de la qualité des eaux de baignade. En cas de suspicion de pollutions des analyses complémentaires sont réalisées et si besoin des fermetures de baignade sont proposées aux communes. Chaque site de baignade surveillé dispose d'une vitrine d'information avec les derniers résultats d'analyse. Les informations sont également disponibles sur le site internet et via l'application Golfe de Saint-Tropez.

4.1.6 Indicateur territorial sur la qualité de l'air – PCAET

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), adopté en Conseil communautaire de février 2020, Golfe de Saint-Tropez a défini des objectifs de diminution de certaines polluants atmosphériques liés aux activités sur le territoire, notamment les émissions d'oxydes d'azote, de particules fines (PM 2,5, PM10) et de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM). Les chiffres présentés sont issus de la plateforme CIGALE d'AtmoSud, qui est l'observatoire de la qualité de l'air en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les chiffres de l'année 2023 ne sont pas encore disponibles, mais les données présentes permettent de suivre la tendance et les résultats en comparaison des objectifs définis dans le document cadre de l'EPCI.

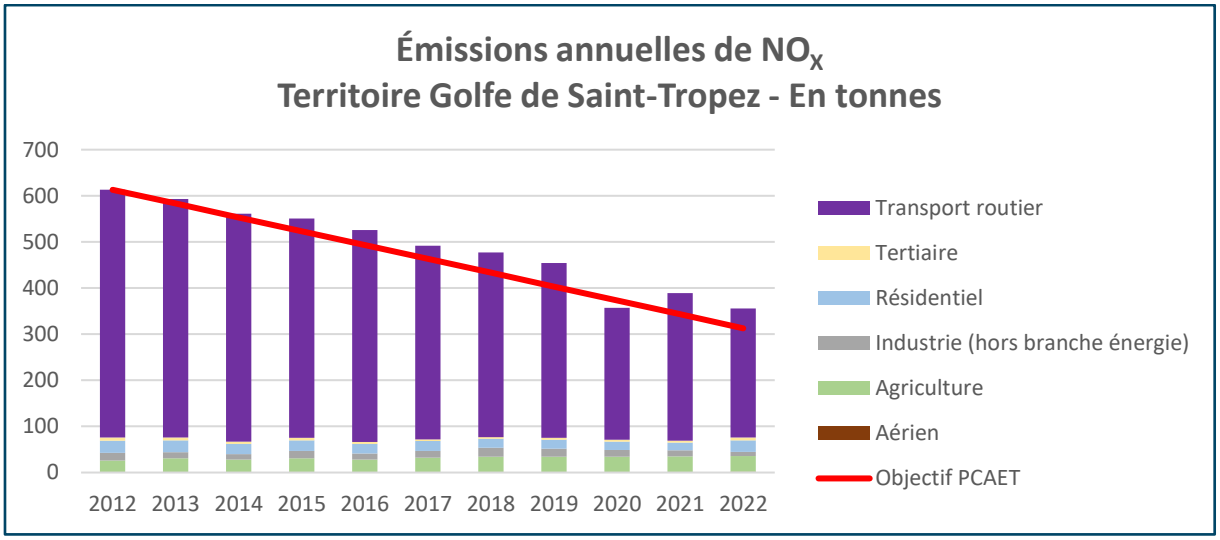

Figure 6 : Émissions d'oxydes d'azote.
Source des données : AtmoSud, Base CIGALE, octobre 2024. Format des données : PCAET. Illustration : GST, 2024.Les objectifs définis par le PCAET se basent par rapport à l'année de référence 2012. Ces objectifs sont de -44% en 2021 et -54% en 2023.

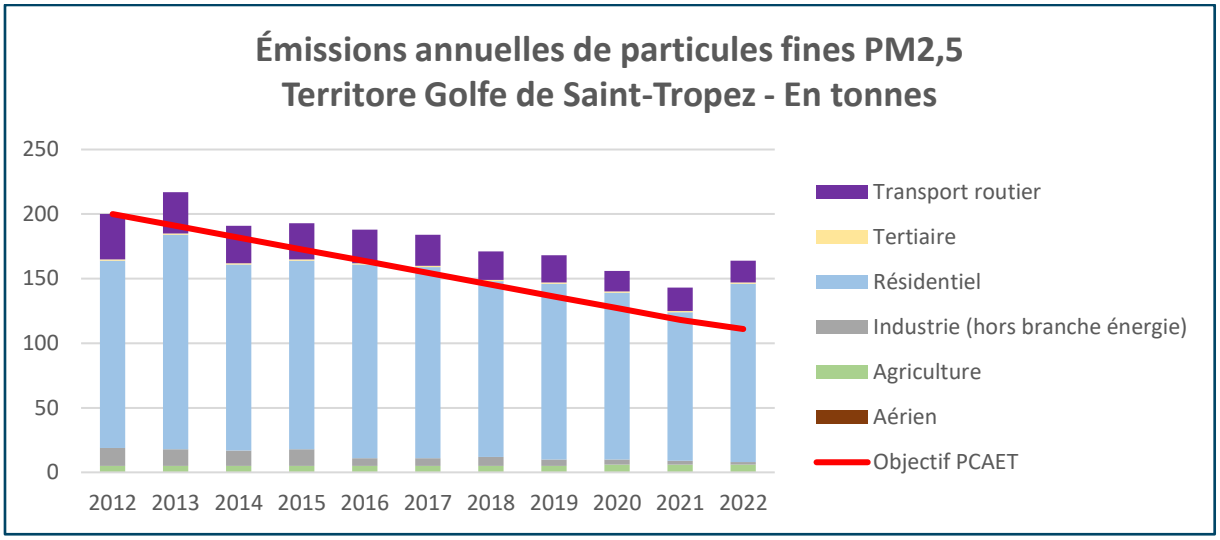

Figure 7 : Émissions de particules fines PM2,5.
Source des données : AtmoSud, Base CIGALE, octobre 2024. Format des données : PCAET. Illustration : GST, 2024.Les objectifs définis par le PCAET se basent par rapport à l'année de référence 2012. Ces objectifs sont de -41% en 2021 et -48% en 2023.

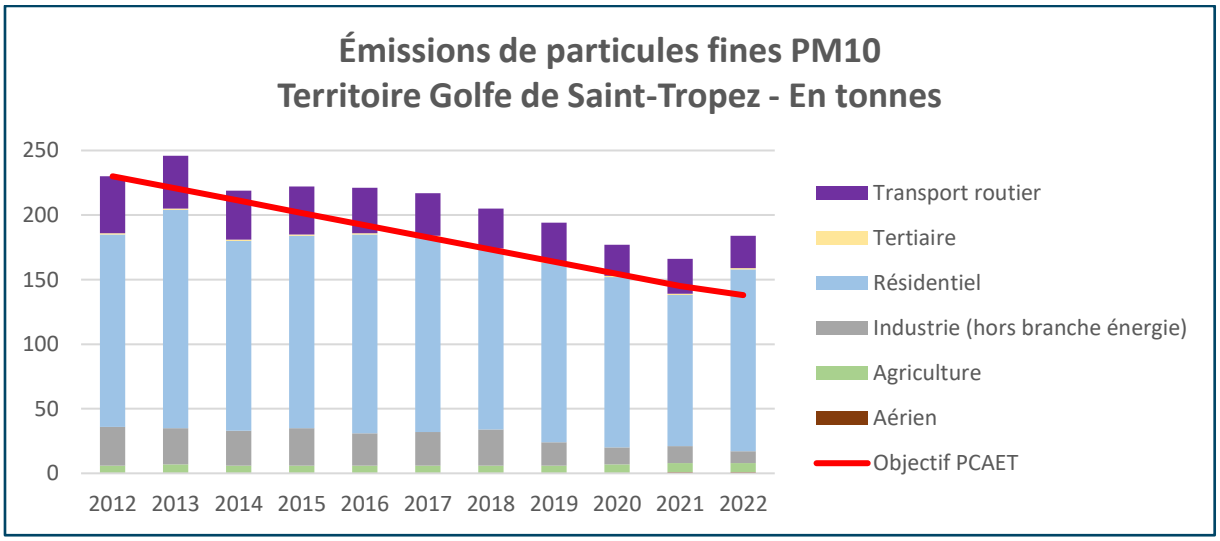

Figure 8 : Émissions de particules fines PM10.
Source des données : AtmoSud, Base CIGALE, octobre 2024. Format des données : PCAET. Illustration : GST, 2024.Les objectifs définis par le PCAET se basent par rapport à l'année de référence 2012. Ces objectifs sont de -37% en 2021 et -43% en 2023.

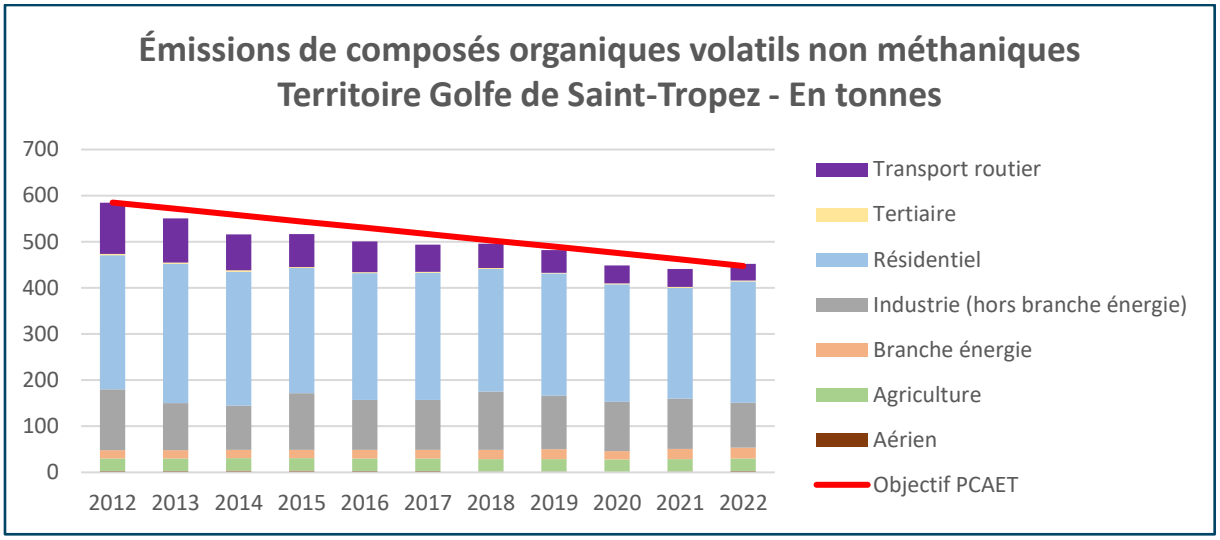

Figure 9 : Émissions de composés organiques volatils non méthaniques.
Source des données : AtmoSud, Base CIGALE, octobre 2024. Format des données : PCAET. Illustration : GST, 2024.Les objectifs définis par le PCAET se basent par rapport à l'année de référence 2012. Ces objectifs sont de -21% en 2021 et -26% en 2023.

4.2 La communauté de communes en tant qu'employeur

4.2.1 Les effectifs : 212 agents

Avec désormais plus de 200 agents, la communauté de communes est un recruteur notable du territoire. L'acquisition de compétences toujours plus nombreuses (coopération enfance jeunesse, intégration d'une partie de la Société Publique Locale Golfe de Saint-Tropez Développement…) induit des effectifs en augmentation d'année en année. Cette tendance qui devrait se maintenir en 2024 puisque les services se préparent à l'intégration de la compétence assainissement collectif au 1er janvier. En 2023, la parité est atteinte, avec exactement le même nombre de femmes (106) et d'hommes (106).

4.2.2 Formations du personnel

Le nombre de formations est en augmentation. Le personnel est formé à la fois sur ses missions, mais aussi sur des thématiques d'actualités qui ont une place de plus en plus importante dans le fonctionnement de l'établissement. Par exemple : le RGPD, les bases des Marchés publics, les outils de dématérialisation (C-LOGIK), le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 etc.

Avec des temps forts et des mobilisations internes avec la journée Eco-exemplaire ou encore à la journée européenne de réduction des déchets, la participation des agents assure leur sensibilisation et leur implication dans les actions continues de développement durable.

4.2.3 Intégration et cohésion

Afin d'intégrer le mieux possible les nouveaux agents, les ressources humaines ont actualisé la pochette « accueil des nouveaux collaborateurs ». Une fois par an, ils sont conviés au pot d'accueil, en présence du Président et du Vice-Président au personnel, afin de leur souhaiter la bienvenue.

De plus, des moments sont organisés afin de renforcer la cohésion interne entre les agents et parfois les élus : repas du personnel, vœux au personnel, fête de noël pour les enfants des agents intercommunaux etc.

4.2.4 Développement du télétravail

Le bilan du télétravail 2023 est positif. Mis en place en 2022, il se déploie progressivement avec son expérimentation. Cette année, 53 agents ont utilisé le télétravail, permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle. Cela est notamment vrai pour les agents éloignés de leur bureau, ce qui leur permet d'économiser du temps. L'étude sur les émissions de gaz à effet de serre évitées par le télétravail a également mis en évidence des ordres de grandeur sur les économies de carburant réalisées en évitant le déplacement. Ainsi, le télétravail permet de toucher à la fois au bien-être, à l'environnement et aux économies.

4.2.5 Dématérialisation, sécurité, vie privée

En 2023, la communauté de communes continue de travailler sur la dématérialisation des processus internes, par exemple informatifs ou décisionnels. La finalité immédiate visée est la diminution de la consommation de papier. La présence toujours plus importante et centrale de l'informatique et des réseaux dans les missions d'une grande partie des agents renforce les enjeux liés à la sécurité des systèmes et à leur bon fonctionnement. À ce titre, la Direction des Systèmes d'Information a mis en place un système de surveillance de type « Security Operations center » et mène, entre autres, une formation et une sensibilisation des agents sur la thématique de la sécurité informatique.

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), un travail d'information et de mise en conformité a été mené afin de protéger la vie privée des individus en régulant la collecte, le traitement et la conservation des données personnelles, tout en renforçant les droits des individus sur leurs informations. Cette démarche concerne autant la protection de la vie privée des agents de l'EPCI que celle des administrés, dont des informations peuvent être collectées, traitées et stockées dans le cadre des missions spécifiques de la communauté de communes.

5 Transition vers une économie circulaire

5.1 Pré-collecte, collecte et traitement

5.1.1 Amélioration des sites de collecte

Les opérations de rénovation des déchèteries se sont poursuivies en 2023 avec les travaux des déchèteries du Rayol-Canadel-sur-Mer, de Sainte-Maxime et de Grimaud. Pour ces 2 dernières, les travaux se termineront en 2024. De plus, 6 sites supplémentaires de conteneurs enterrés et semi-enterrés ont été installés en 2023 afin d'optimiser le service de collecte en rationnalisant les tournées.

5.1.2 Pré-collecte/collecte

Afin de s'adapter aux besoins de pré-collecte des déchets, la communauté de communes gère un parc de plus de 42 590 bacs, 155 conteneurs enterrés / semi-enterrés et 106 colonnes aériennes. En 2023, 1012 bacs supplémentaires ont été mis en place par rapport à 2022, pour un volume de contenants installé en progression constante depuis 2019.

Une flotte de 77 véhicules effectue des tournées afin de réaliser la collecte des déchets sur le territoire.

5.1.3 Traitement des déchets

En 2023, 96 % des déchets ménagers et assimilés ont été valorisés. Les 4 % restants ont été éliminés sans valorisation.

Malgré une importante valorisation, une part importante des déchets traités est réalisée en dehors du territoire. Sur 71 315 tonnes de déchets, environ 30% ont été valorisés sur le territoire, contre environ 70 % en dehors de Golfe de Saint-Tropez. Une part notable (22 %) a été traitée à l'Écopôle, en régie.

En 2023, les tonnages d'ordures ménagères ont pu être entièrement valorisés à l'incinérateur du SITTOMAT, à Toulon, permettant de répondre aux objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 visant à assurer la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025. Cela représente 45 % des déchets envoyés vers les unités de traitement.

Bien que cette valorisation permette d'alimenter un réseau de chaleur chauffant des structures, notamment, des établissements scolaires et des logements, la combustion d'ordures ménagères composées de plastiques, matières issues de produits pétroliers, a un impact carbone conséquent. Il est donc nécessaire de mener des actions de réduction des ordures ménagères non recyclables.

5.2 Réduire les quantités et réorienter les flux vers la circularité

5.2.1 Réduction et valorisation locale

Afin de répondre à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) imposant le tri à la source des biodéchets à tous les producteurs au 1er janvier 2024, le service s'est doté d'une chargée de mission biodéchets. Ainsi, des actions cibles ont été menées en 2023 :

- 4 778 composteurs distribués aux usagers ;
- 10 abribacs implantés pour la collecte des biodéchets sur 3 communes tests (205 bioseaux distribués) ;
- 11 sites de compostages collectifs installés ;
- 59 personnes formées au compostage, paillage et au jardinage au naturel ;
- 9 agents municipaux formés à la gestion intégrée des végétaux ;

Avec ces actions, 200 tonnes sont susceptibles d'être détournées des ordures ménagères. D'autres interventions ont également permis de réduire la quantité de déchet tout en bénéficiant aux administrés, comme les « formations jardin au naturel ».

D'autres actions entrant dans le cadre de l'économie circulaire ont été menées en 2023, notamment :

- La 2ème Journée Éco Exemplaire au sein de l'EPCI, avec 5 activités et plus de 50 agents inscrits ;
- La semaine européenne de réduction des déchets, avec 15 activités et environ 700 personnes sensibilisées ;
- La semaine « Tous au compost », avec 6 animations et 168 personnes touchées ;
- La 1ère diffusion des kits zéro déchet lors d'une formation dédiée ;
- L'accompagnement de 9 communes à la première édition de l'événement régional « Nettoyons le Sud » ;
- L'opération de valorisation des sapins de noël sur les 12 communes ;
- Distribution de poulaillers, évitant chaque année environ 75 tonnes de déchets d'ordures ménagères résiduelles.

Grâce à l'implication active des ambassadrices du tri, des progrès significatifs sont été réalisés en matière de sensibilisation. Cela représente 8 532 individus sensibilisés, 1 102 professionnels touchés et 55 interventions scolaires. En complément, la distribution de 2 938 sacs de pré-collecte a facilité l'adoption de pratiques de tri pour les usagers.

Toutes ces mesures contribuent à réduire la quantité de déchets ou à les valoriser, tant à l'échelle territoriale qu'au niveau de l'établissement public.

5.2.2 Articulation stratégique avec le projet alimentaire territorial locale

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) doit permettre de renforcer les circuits courts, avec la création de marchés de producteurs locaux dans plusieurs communes. L'objectif est de favoriser la consommation locale tout en réduisant l'impact carbone lié au transport des denrées alimentaires.

Avec la mise en fonctionnement industrielle du site de la plateforme de compostage de l'Écopôle du Maravéou à La Mole, une quantité importante de compost devrait être disponible localement pour les activités et professionnels du territoire : agriculteurs, pépinières etc.

De plus, une des actions du PAT consiste, notamment, à venir s'articuler avec le PLPMDA et la stratégie biodéchets de la communauté de communes via la réduction du gaspillage alimentaire des ménages et de la restauration hors domicile. Un développement des synergies entre ces compétences est donc attendu.

5.2.3 Actions internes à la communauté de communes

L'installation de bacs de tri pour le papier et les emballages dans tous les bureaux a permis d'améliorer la gestion des déchets dans l'hôtel communautaire. Les agents sont sensibilisés régulièrement pour assurer le bon tri des déchets et limiter les erreurs de tri des déchets sur site. Un composteur a également été mis en place pour valoriser les biodéchets sur site en compost.

La journée Eco-Exemplaire, événement phare de l'année, permet de rappeler les enjeux liés aux déchets. En 2023, elle a impliqué plus de 50 agents de l'EPCI, avec des activités pratiques visant à encourager des comportements écoresponsables, tant dans le cadre professionnel que personnel. Parmi les ateliers, la visite d'un centre de tri des déchets a permis de comprendre les enjeux liés à la collecte et au traitement de nos déchets.

Enfin, l'établissement dispose désormais d'une vaisselle réutilisable pour les réunions, comme des carafes d'eau en verre, qui sont utilisées à la place de bouteilles en plastique. D'autres actions, comme la distribution de gourdes aux nouveaux agents recrutés, permet de favoriser l'usage d'objets réutilisables avec leur distribution.

5.2.4 Indicateur territorial sur le traitement des déchets – PLPDMA

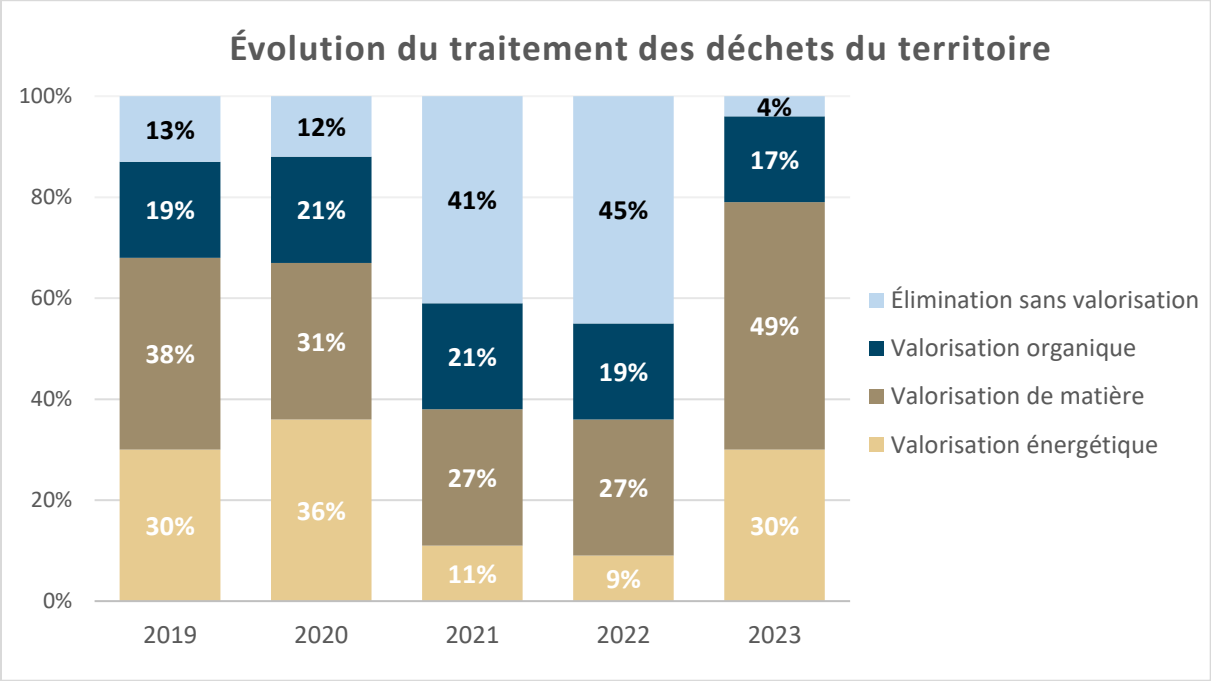

Figure 10 : Évolution du traitement des déchets du territoire.
Source des données : Rapport d'activité 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ; Illustration : GST, 2024.

Table des illustrations

Figure 1 : Consommation d'énergie sur le territoire. 12
Figure 2 : Production d'énergie renouvelable par rapport à la consommation du territoire. 12
Figure 3 : Taux de couverture EnR du territoire, soit la proportion d'énergie renouvelable produite localement par rapport à la consommation locale d'énergie. 13
Figure 4 : Émissions de gaz à effet de serre du territoire en tonnes équivalent CO_2. 14
Figure 5 : Émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des compétences de l'EPCI. 15
Figure 6 : Émissions d'oxydes d'azote. 27
Figure 7 : Émissions de particules fines PM2,5. 28
Figure 8 : Émissions de particules fines PM10. 28
Figure 9 : Émissions de composés organiques volatils non méthaniques. 29
Figure 10 : Évolution du traitement des déchets du territoire. 34

Pour aller plus loin sur l'activité de Golfe de Saint-Tropez en 2023

Sont consultables :

- *Le Rapport d'activité de l'année 2023*
- *Le Rapport d'activité de l'année 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets*

Retrouvez l'ensemble des activités de l'année 2023 sur le site internet de la communauté de communes, dans l'espace publications :

https://www.golfe-sainttropez.fr/nous-connaitre/publications/

Golfe de Saint-Tropez
Territoire d'exception

Hôtel communautaire – 2 rue Blaise-Pascal 83310 COGOLIN
Téléphone : 04 94 55 70 30 – Fax : 04 94 54 56 39
Email : contact@golfe-sainttropez.fr

www.golfe-sainttropez.fr

Rapport développement durable de Golfe de Saint-Tropez de l'année 2023
Octobre 2024